**Missions des Conseillers d'éducation**

Le Conseiller d'éducation organise la vie collective, hors du temps de classe, en étroite relation avec la vie pédagogique de l'établissement. L’ensemble des responsabilités exercées par le conseiller principal d’éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d’épanouissement personnel. Ses responsabilités se répartissent en trois domaines : le fonctionnement de l’établissement (contrôle de l’exactitude et de l’assiduité,… application des mesures propres à assurer la sécurité, notamment des élèves) la collaboration avec le personnel enseignant (suivi collectif et individuel des élèves, mise en œuvre de projets…) ; l’animation éducative (CVL,MDL formation, élection et réunions des délégués élèves ; activités culturelles…)

**Au lycée Emmanuel Mounier**

L'équipe de vie scolaire se compose de deux conseillères d'éducation aidées d’une équipe d'assistants d’éducation.

Les conseillères d’éducation travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de direction et s'entretiennent régulièrement avec les enseignants afin d’échanger des informations sur la scolarité des élèves (travail, résultats, difficultés, absences, retards, projet personnel et d'orientation ,recherche de solutions en commun).

Cet échange permanent des informations sur les élèves est indispensable pour un suivi et une aide efficace.

Les Conseillères invitent vivement les parents ou toutes personnes  assumant des responsabilités à l’égard des adolescents,  à les rencontrer dès que surviennent les difficultés.

Des solutions seront proposées avec le soutien et la collaboration de personnels spécialisés présents dans l’établissement : médecin et infirmière scolaires, assistante sociale, psychologue en charge de l'orientation .

Soucieuses comme vous, de la réussite des lycéens et étudiants, les Conseillères d'éducation se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant leur scolarité.

Répartition des classes:

J. Brissaud

2°1,2°2,2°3,2°4,101,102,103,104,105,106,107,108

BTS 1ère année

C. Faure

2°5,2°6,2°7,T01,T02,T03,T04,T05,T06,T07,T08,T09

BTS 2°année